

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE12^{ème} séance de l'année 2016

Mercredi 21 décembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.12.12/365

**Délibération modificative
de la Régie « Eau d'Excellence » de la
Communauté d'Agglomération CAP Excellence:
Modification de la délibération n°2016.11.11/348
du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016
portant détermination de la dotation initiale
à verser à la Régie personnalisée**

L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 13 décembre 2016.

Présents : 28		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLLA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Max	CELIGNY	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAI	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOH	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	

COURRIER ARRIVÉ LE:

30 DEC. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Excusés représentés : 4	
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>	
Mme Solange LEBLANC <i>Procuration à Mme Nadiadh SURVILLE-PERAFIDE</i>	
M. Jocelyn LEREMON <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI</i>	
M. Jean-Charles SAGET <i>Procuration à M. José GUIOLET</i>	
Mme Juliana FENGAROL <i>Procuration à Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE</i>	
Excusés non représentés : 9	
<u>Vice-Présidents :</u>	
M. Jacques BANGOU (1 ^{er} Vice-Président)	
Mme Suzelle SEVILLE (5 ^{ème} Vice-Présidente)	
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente)	
M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président)	
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 ^{ème} Vice-Présidente)	
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u>	
M. Fabert MICHELY	
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>	
Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE	
M. Harry DURIMEL	
Mme Nadège THÉOPHILE	
Absents : 9	
<u>Vice-Président :</u>	
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)	
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>	
Mme Corinne PETRO	
M. Justin DESSOUT	
M. Michel RINÇON	
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>	
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy CIRANY	
M. Daniel MARSIN	
M. Patrick SELLIN	
M. Olivier SERVA	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Murielle JABES*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*) et notamment les articles R2221-1 et R. 2221-13 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.06.07/290 du Conseil Communautaire du 22 juin 2016 – Alimentation en Eau potable et Assainissement des eaux usées sur le territoire de CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.10.11/322 du 3 novembre 2016 – Principe de retour en régie pour l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées de la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.10.11/323 du 3 novembre 2016 portant choix du type de Régie ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.10.11/324 du 3 novembre 2016 – Autorisation à donner au Président pour saisir le comité technique et la commission consultative des services publics locaux ;
- VU la délibération n°2016.11.10/326 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant décision modificative budgétaire n°1/2016 du budget principal – Exercice 2016 ;
- VU la délibération n°2016.11.11/348 du Conseil Communautaire de CAP Excellence en date du 23 novembre 2016 portant détermination de la dotation initiale à verser à la Régie EAU d'Excellence ;
- VU la n°2015.12.06/76 délibération du Bureau Communautaire portant autorisation à donner au Président pour signer le protocole d'accord transactionnel relatifs aux contrats de délégation des services publics d'eau et d'assainissement de CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président;

Considérant l'avis de la Commission Finances ;

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- D'abroger la délibération n°2016.11.11/348 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant détermination de la dotation initiale à verser à la Régie EAU d'Excellence.

ARTICLE 2- D'approuver le montant de la dotation initiale attribuée par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, et fixée à six millions d'euros (6 000 000 €) dont cinq millions (5 000 000 €) pour l'Eau potable et un million (1 000 000 €) pour l'Assainissement collectif des eaux usées.

Cette dotation sera versée en deux tranches : la première au 31 décembre 2016, la deuxième au 31 mars 2017.

ARTICLE 3- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget général de CAP Excellence.;

ARTICLE 4 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-À-Pitre, le 30 DEC. 2016

Le Président



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 30 DEC. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 12 JAN. 2017